

## ANNEXE «B»

(Voir p. 2500)

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Le JEUDI 17 décembre 1987

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

## DOUZIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le 5 novembre 1987 à étudier les éléments d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, déposés au Sénat le 6 octobre 1987 (document parlementaire no 332-589), ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, demande respectueusement que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de son enquête.

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le vice-président*

HEATH MACQUARRIE

## ANNEXE (A) AU RAPPORT

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEMANDE D'AUTORISATION DE  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE  
SE TERMINANT LE 31 MARS 1988

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le lundi 5 novembre 1987:

"Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Doody propose, appuyé par  
l'honorable sénateur Phillips,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier les éléments d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, déposés au Sénat le 6 octobre 1987 (document parlementaire no 332-589), ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 29 mars 1988.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée."

*Le greffier du Sénat,*  
CHARLES A. LUSSIER.

## SOMMAIRE

Services professionnels et autres	102 891 \$
Transports et communications	3 250
Autres dépenses	13 105
<b>TOTAL</b>	<b>119 246 \$</b>

Le budget ci-dessus a été approuvé par le comité le 8<sup>ième</sup> jour de décembre 1987.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Le Président du comité sénatorial permanent  
des affaires étrangères  
George C. van Roggen

Date: le 9 décembre 1987